

**PROCES-VERBAL REDUIT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2014**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 2 octobre 2014.

Le deux octobre deux mille quatorze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-six septembre deux mille quatorze s'est réuni en séance publique.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, Mme Murielle DUFLOS, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Nicole SIEPI, M. David AIMÉ, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK (arrivé à 22h10), Mme Christine ROBERT (arrivée à 21h), M. Claude MATHON, M. Maurice CZARNECKI, Mme Maryse GINGUENÉ, M. Daniel HEQUET, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, M. Jean-Marc CHAILLIOU, Mme Laurence TEREFENKO, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Franck GAILLOT, M. Marcel LALLIOT, Mme Jeanine VATIN, M. Lionel ROUX, M. Laurent ACHITE-HENNI, Mme Céline LAURENT, M. Dominique COUVREUR, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Abdelmalek BENSEDDIK	à	M. Jean-Michel LEVESQUE
Mme Christine ROBERT	à	Mme Sylvie GUIGON
M. Maurice DESCAMPS	à	M. Jean-Claude PINQUET
Mme Caroline OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Sybil AUBIN	à	Mme Maryse GINGUENÉ
M. Sylvain LANDEMAINE	à	Mme Nicole SIEPI
Mme Christelle BENDADDA	à	M. David AIMÉ
Mme Anne-Claire DEFOSSEZ	à	M. Dominique COUVREUR

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Maryse GINGUENÉ

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

2014.81 FINANCES BUDGET DE LA COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013

Décide à la majorité, 7 abstentions dont 4 du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » et 3 du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny », d'affecter en réserve une partie de l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 2 453 561,87 €, en couverture du déficit de la section d'investissement, et de reporter le solde de l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 685 921,11 €.

2014.82 FINANCES DECISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N° 3 VALANT BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Approuve à la majorité, 7 abstentions dont 4 du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » et 3 du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny », la décision modificative n° 3 de la commune valant budget supplémentaire telle que figurant dans le tableau :

**DECISION MODIFICATIVE N° 3 VALANT BUDGET SUPPLEMENTAIRE
INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
	Restes à réaliser		Restes à réaliser
COMI/01/001	2 082 732,60 €	2 082 542,58 €	
	Résultat d'investissement reporté	COMI/01/1068	Affectation en réserve
BAT/20/2313	2 453 561,87 €	2 453 561,87 €	
	- 8 280,00 €		
SPOI/41/4/2188	4 084,00 €		
	Diagnostique dans les écoles - Dépense imputée en fonctionnement à la demande du Trésorier		
	modification budgétaire - Achat d'un mur de cible de tir à l'arc		
SPOI/41/4/2313	4 084,00 €		
	modification budgétaire - Achat d'un mur de cible de tir à l'arc		
POLI/11/2/2188	1 700,00 €		
	Complément budgétaire - Achat d'un appareil de contrôle de vitesse (coût total 6 700 €)		
VERI/823/2121	10 000,00 €		
	Modification budgétaire- Complément pour l'aménagement du parking du PARC		
VERI/823/2315	10 000,00 €		
	Modification budgétaire- Complément pour l'aménagement du parking du PARC		
SCOI/20/2184	7 500,00 €		
	Complément budgétaire -Achat de mobilier pour l'ouverture de 2 classes (La Ravinière et Yves Leguerm) et un dortoir (Lameth)		
URBI/820/202	1 428,00 €		
	Modification budgétaire - Solde assistance révision du PLU		
URBI/824/2315	1 428,00 €	COMI/01/021	Virement d'équilibre
	Modification budgétaire - Solde assistance révision du PLU		
MOUSI/824/20422/EMMA	30 498,00 €		
	Complément budgétaire - Versement à Emmaus Habitat selon convention (BP 2014 : 220 000)		
COMI/01/020/214	400 000,00 €		
	Dépenses imprévues - crédit disponible		
	4 967 712,47 €	TOTAL	4 967 712,47 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES			
BAT/20/6042	8 280,00 €	Diagnostic dans les écoles - Dépense imputée en fonctionnement à la demande du Trésorier	COM/01/002	685 921,11 €	résultat de fonctionnement reporté
GRH/020/6042/214	900,00 €	Remboursement par le CIG de plateaux repas réglés par la commune	GRH/020/7718/214	900,00 €	Remboursement par le CIG de plateaux repas réglés par la commune
GRH/020/64111	40 000,00 €	Ajustement budgétaire - Remplacement d'agents (longue maladie, congés maternités...) cf. recettes	GRH/020/6419/214	75 000,00 €	Ajustement budgétaire - Remboursement maladie et congés maternités
GRH/020/64131	35 000,00 €	Ajustement budgétaire - Remplacement d'agents (longue maladie, congés maternités...) cf. recettes	COM/020/7718/214	2 628,00 €	Remboursement de la cotisation induit versée à l'association des maires franciliens
AF J/020/6718	+ 633,00 €	Remboursement de taxe foncière suite à la vente des parcelles 3,5 rue de Pontoise	ASS/61/7066	12 000,00 €	Redevances complémentaires de plateaux repas (cf dépenses)
AF J/020/6226	- 633,00 €	Remboursement de taxe foncière suite à la vente des parcelles 3,5 rue de Pontoise	COM/020/7788/214	360,00 €	Annulation et reprogrammation de spectacle
ASS/520/611	30 000,00 €	Complément - Plateaux repas des seniors (Girandière)			
CLT/30/651	1 327,00 €	Régularisation de la redevance à la SACEM 2012/2013			
COM/020/616/214	1 184,00 €	Ajustement budgétaire - Cotisations d'assurances			
SGP/020/658/214	2 628,00 €	Complément budgétaire - Cotisation à verser à l'association des maires de France (cf recette)			
SCO/20/6068	2 500,00 €	Complément budgétaire pour l'ouverture de 2 classes (La Ravinière et Yves Leguem) et un dortoir (Lameth)			
JEU/422/6042	360,00 €	Annulation et reprogrammation de spectacle			
SAR/020/6231	487,00 €	Ajustement budgétaire - Achat d'unités de publication des marchés			
ARCH/020/6042	6 000,00 €	Ajustement budgétaire - Gestion des archives communales			
COM/01/022/214	216 535,09 €	Dépenses imprévues - crédit disponible			
COM/01/023	431 608,02 €	Virement d'équilibre			
	776 809,11 €		TOTAL	776 809,11 €	

**2014.83 FINANCES
MISE EN VENTE AUX ENCHERES ELECTRONIQUES
D'IMMOBILISATIONS REFORMEES DE LA VILLE**

Approuve à l'unanimité, la vente aux enchères électroniques de véhicules réformés de la commune :

IMMOBILISATIONS REFORMEES DE LA VILLE PROPOSEES A LA VENTE AUX ENCHERES

Véhicules	km	Date d'acquisition	immatriculation	Prix de départ
Piaggio Porter essence benne	59 000 km	04/05/2000	884CCP95	1 500 €
Boxer Peugeot Benne diesel	115000 km	06/03/2002	136DCJ95	2 000 €

**2014.84 FINANCES
SUBVENTION 2014 A VERSER A L'ASSOCIATION ASO
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE**

Approuve à l'unanimité, le versement d'une subvention complémentaire de 800 € à l'association ASO Gymnastique volontaire

**2014.85 FINANCES
SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT
DES ORDURES MENAGERES POUR LES LOCAUX SITUES HORS DU
PERIMETRE DU SERVICE D'ENLEVEMENT DES ORDURES – ANNEE
2015.**

Décide à la majorité, (4 conseillers du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » n'ayant pas pris part au vote) que les locaux situés dans les parties de la commune où le service de ramassage des ordures ménagères ne fonctionne pas, seront assujettis à la TEOM, pour l'année 2015, en application de l'article 1521 III.4 du C.G.I.

**2014.86 ESPACES VERTS
FACTURATION DES CONSOMMATIONS EAU DES PARCELLES DES
JARDINS FAMILIAUX.**

Approuve à l'unanimité, les modalités de refacturation des consommations annuelles d'eau aux locataires des jardins familiaux à compter de l'installation des compteurs d'eau individuels : refacturation aux locataires en janvier N+1 de chaque année, du montant réel de la consommation en fonction du relevé du compteur individuel réalisé par les services techniques municipaux.

**2014.87 AFFAIRES GENERALES
DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriales.

**2014.88 ETAT CIVIL - CIMETIERE - ACTUALISATION DU TARIF DES
CONCESSIONS TEMPORAIRES ET DES CASES CINERAIRES**

Approuve à la majorité, 4 votes contre du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » et 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny », les nouveaux tarifs des concessions temporaires et de l'espace cinéraire à compter du 1^{er} janvier 2015 :

DESIGNATION	ANCIENS TARIFS au 1 ^{er} mai 2009	NOUVEAUX TARIFS au 1 ^{er} janvier 2015
Concession temporaire 15 ans	200.00€	250.00€
Concession temporaire 30 ans	300.00€	375.00€
Espace Cinéraire Case d'une durée de 15 ans	300.00€	375.00€

**2014.89 SECURITE
CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE
MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT 2014 – 2017.**

Approuve à l'unanimité, la convention communale de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat 2014 – 2017.

**2014.90 RESSOURCES HUMAINES
CREATIONS / SUPPRESSIONS EMPLOIS**

Approuve à l'unanimité :

* la création au 1^{er} octobre 2014 des postes suivants :

- Adjoint administratif de 2^{ème} classe = 2
- Technicien = 1
- Agent social de 1^{ère} classe = 1
- Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (3h/jour) = 3
- Auxiliaire de puériculture principale de 1^{ère} classe = 1
- Adjoint technique de 1^{ère} classe = 1
- animateur principal de 2^{ème} classe = 1

* la suppression au 1^{er} octobre 2014 des postes suivants :

- Brigadier-chef principal de police municipale = 1
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe = 1
- Technicien principal de 2^{ème} classe = 1
- ATSEM de 1^{ère} classe = 2
- Assistant d'enseignement artistique = 1
- Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe = 2
- Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à 84% = 1
- Rédacteur = 1

* la création au 1^{er} novembre 2014 des postes suivants :

- Adjoint d'animation de 1^{ère} classe = 2
- Educateur des APS principal de 2^{ème} classe = 1
- Adjoint administratif de 1^{ère} classe = 1
- Adjoint technique de 1^{ère} classe = 2

* la suppression au 1^{er} novembre 2014 des postes suivants :

- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe = 2
- Educateur des APS = 1
- Adjoint administratif de 1^{ère} classe = 1
- Adjoint technique de 2^{ème} classe = 2

2014.91 RESSOURCES HUMAINES

SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION POUR UNE MISSION DE REMPLACEMENT ADMINISTRATIF AU SEIN DE LA COMMUNE D'OSNY

Approuve à l'unanimité, les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission de remplacement administratif au sein de la commune d'OSNY.

La convention est consentie pour une durée de 3 ans, non renouvelable, la dépense est fixée en 2014 à 49 euros par heure de travail pour les collectivités affiliées de 10001 à 20000 habitants.

Ce montant est fixé chaque année par délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion.

2014.92 RESSOURCES HUMAINES

SUPPRESSION DE LA PRIME SPECIALE D'INSTALLATION

Approuve à l'unanimité la suppression de la prime d'installation à compter du 1^{er} novembre 2015 au personnel communal lors de la titularisation.

2014.93 URBANISME- CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION FONCIERE AVEC LA SAFER D'ILE DE FRANCE

Approuve à l'unanimité la convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER d'Ile de France afin de protéger les espaces naturels et agricoles du territoire communal.

La convention a une durée d'un an à compter de sa notification et sera renouvelable tacitement pour une égale durée sauf dénonciation selon les modalités prévues à l'article 12.1 de la convention.

2014.94 URBANISME – AVIS DE LA COMMUNE D'OSNY SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU DE LA COMMUNE DE CERGY

Décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Cergy, portant sur la modification du plan de zonage le long de la RN 14 afin de permettre la réalisation de constructions à destination notamment de commerces.

2014.95 URBANISME – AVIS DE LA COMMUNE D'OSNY SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLU DE LA COMMUNE DE CERGY

Décide à la majorité, 4 votes contre du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous », d'émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°4 du PLU de Cergy, portant sur la modification des règles de stationnement pour les commerces.

2014.96 URBANISME – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2014.41 RELATIVE A LA DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU AUPRES DU PUBLIC

Approuve à l'unanimité, les modalités de mise à disposition du dossier auprès du public et la mise à jour des objectifs de la modification simplifiée du PLU.

**2014.97 ENVIRONNEMENT
RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Approuve à la majorité 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny », les rapports annuels 2013 transmis par la CACP et le SIARP concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

**2014.98 ENVIRONNEMENT
RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS**

Approuve à l'unanimité, le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

2014.99 EMPLOI - DESIGNATION DU REPRESENTANT ELU ET DU REPRESENTANT TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TRIENNALE 2014-2016 AVEC L'ASSOCIATION « AGIR POUR LA VALORISATION PAR L'EMPLOI ET LES COMPETENCES » (A.V.E.C)

Approuve à la majorité, 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny » :

1) la désignation de Monsieur Jean-Yves CAILLAUD représentant élu titulaire et Madame Christine ROBERT représentante élue suppléante, pour assister aux assemblées générales, conseils d'administrations, bureaux et comités techniques.

2) la désignation de Madame Véronique VERNIER, fonctionnaire territoriale en qualité de représentante technique titulaire et Madame Cécile LEFEVRE, fonctionnaire territoriale en qualité de représentante technique suppléante, pour assister au comité technique consultatif dans le cadre de la convention avec Agir pour la Valorisation par l'Emploi et les Compétences (A.V.E.C.).

2014.100 ASSOCIATIF

TARIFS VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATION LOCALE –MARCHE DE NOEL

Approuve à l'unanimité les tarifs suivants, applicables à compter du 15 octobre 2014 :

Participation pour l'occupation d'un chalet à l'occasion du marché de Noël :

- 70€ le week-end
- 40€ la journée
- 13€ de frais de chauffage par jour

2014.101 ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – CREATION D'UN TARIF POUR L'ACCUEIL DU MERCREDI MIDI

Approuve à la majorité, 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny », les tarifs suivants pour la fréquentation de l'accueil du mercredi midi de 11h30 à 13h sans repas, à compter du 8 octobre 2014 :

QUOTIENT	Enfants osnysois	Enfants non-osnysois
	Tarif journalier	Tarif journalier
❶ 0 à 283	1,14 €	Tarif unique 2,26 €
❷ 284 à 365	1,20 €	
❸ 366 à 446	1,26 €	
❹ 447 à 528	1,33 €	
❺ 529 à 587	1,39 €	
❻ 588 à 620	1,44 €	
❼ 621 à 833	1,50 €	
❽ 834 et plus	1,55 €	

2014.102 PETITE ENFANCE

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

« PRESTATION DE SERVICE UNIQUE » AVEC LA CAF POUR LA CRECHE FAMILIALE PAUL ROTH, LA CRECHE COLLECTIVE « A PETITS PAS » ET LA HALTE GARDERIE « LA FARANDOLE »

Approuve à l'unanimité, la convention proposée par la CAF définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement des prestations de services allouées pour une période de 3 ans du 01/01/2014 au 31/12/2017 et selon les conditions financières indiquées dans le projet.

2014.103 PETITE ENFANCE –

MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Approuve à l'unanimité, le nouveau règlement de fonctionnement des structures petite enfance et applicable au 1^{er} novembre 2014.

2014.104 POLITIQUE DE LA VILLE - APPROBATION D'UNE MISSION DE PREFIGURATION D'AGREMENT DU CENTRE SOCIAL - QUARTIER DU MOULINARD

Approuve à l'unanimité, la mission de préfiguration d'agrément du futur centre social du quartier du Moulinard.

2014.105 URBANISME

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – DESIGNATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Décide à la majorité 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny », de proposer à la CACP, une liste de candidats pour siéger à la CIID qui se substitue à la commission communale des impôts directs en ce qui concerne les locaux professionnels et les établissements industriels, identique à la liste des commissaires titulaires et suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Val d'Oise pour siéger à la commission communale des Impôts Directs suite à la délibération du Conseil municipal du 15 mai 2014 soit :

- Commissaires titulaires :

- Monsieur Bernard LETANG, 5 rue des Aubépines 95520 OSNY
- Monsieur Jacques DELAMOTTE, 7 impasse des Iris 95520 OSNY
- Monsieur Serge COVEZZI, 39 avenue de la Muette 95520 OSNY
- Monsieur Michel ENEE, 55 rue des Bois 95520 OSNY
- Madame Marie-Cécile JOACHIM, 36 chemin des Côtes Bizières 95520 OSNY
- Monsieur Jean-Claude HOCHART, 58 rue de Marines 95520 OSNY
- Monsieur Philippe FORESTIER, 33 rue Aristide Briand 95520 OSNY
- Madame Françoise COURTILOUX, 7 rue Alfred Roll 75017 PARIS

- Commissaires suppléants :

- Monsieur Jean-Claude SINGEVIN, 41 rue Robinet 95520 OSNY
- Madame Monique BOURASSEAU 11 rue des Roses 95520 OSNY
- Monsieur Yves YVET, 6 place des Impressionnistes 95520 OSNY
- Monsieur Daniel HEQUET, 1A rue Henri Léchaugnette 95520 OSNY
- Madame Maryse GINGUENE, 1 chemin de la Friche – Terrasses du Val Bâtiment A – 95520 OSNY
- Monsieur Claude HOPSORE, 16 rue du Petit Robinson 95520 OSNY
- Monsieur Bruno BERGER, 55 rue Aristide Briand 95520 OSNY
- Madame Eliane PINCEBOURDE, 1 rue du Clos Geoffroy 95800 CERGY

**2014.106 POLITIQUE DE LA VILLE- APPROBATION DU
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE « CONTRAT LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE » AVEC LA CAF**

Approuve à l'unanimité, l'action d'accompagnement à la scolarité 2014/2018 de la ville d'Osny et son budget prévisionnel 2014, et la convention d'objectifs et de financement - contrat local d'accompagnement à la scolarité, d'une durée de quatre ans, à compter du 1/09/2014 et allant jusqu'au 30 juin 2018 à conclure avec la CAF.

Cette convention est susceptible d'être modifiée par avenant selon les modalités prévues aux conditions générales.

Fait à Osny, le 8 octobre 2014.

Le Maire,




Jean-Michel LEVESQUE

